



Le 18 décembre 2018

**DIRECTION DE LA SÉANCE**

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT**  
**établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents**

La Conférence des Présidents a pris acte, en application de l'article 6 bis du Règlement, de la demande de création d'une **mission d'information** sur la **gestion des risques climatiques** et l'**évolution** de nos **régimes d'indemnisation** (demande du groupe socialiste et républicain).

*En souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.*

## SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

**Mercredi 19 décembre 2018**

### À 14 h 30 et, éventuellement, le soir

---

- Nouvelle lecture du projet de **loi de finances pour 2019**
  - Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : à l'ouverture de la discussion générale
  - Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : à l'issue de la discussion générale
  - Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
  - Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 18 décembre à 15 heures

**Vendredi 21 décembre 2018**

### À 16 heures et le soir

---

- Sous réserve de son dépôt et de sa transmission, projet de loi portant mesures d'**urgence économiques** et **sociales**  
Ce texte sera envoyé à la commission des affaires sociales.
  - Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : à l'ouverture de la réunion de la commission
  - Réunion de la commission pour le rapport et le texte : vendredi 21 décembre matin
  - Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : à l'ouverture de la discussion générale
  - Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : à l'issue de la discussion générale
  - Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
  - Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : jeudi 20 décembre à 15 heures

**Suspension des travaux en séance plénière :  
du samedi 22 décembre 2018 au dimanche 13 janvier 2019**

## SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 15 janvier 2019

À 14 h 30

---

- Débat sur la **programmation pluriannuelle de l'énergie** (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
  - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 14 janvier à 15 heures

- Débat sur **la gouvernance des grands groupes coopératifs agricoles** (demande du groupe UC)

- Temps attribué au groupe Union Centriste : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 14 janvier à 15 heures

- Débat sur les **mobilités du futur** (demande de la délégation sénatoriale à la prospective)

- Temps attribué à la délégation sénatoriale à la prospective : 10 minutes
- Temps attribué à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
  - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 14 janvier à 15 heures

## Mercredi 16 janvier 2019

### À 14 h 30

---

- Nomination des **vingt-sept membres** de la mission d'information sur la **gestion des risques climatiques** et l'**évolution** de nos **régimes d'indemnisation**

- Délai limite de remise, au secrétariat de la direction de la législation et du contrôle, des candidatures à cette mission d'information : mardi 15 janvier à 16 heures

- Débat sur le thème : « **Quelle politique d'attractivité de la France à l'égard des étudiants internationaux ?** » (demande du groupe SOCR)

- Temps attribué au groupe socialiste et républicain : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
  - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 15 janvier à 15 heures

- Débat sur le thème : « **Après un an d'application, bilan et évaluation de Parcoursup** » (demande du groupe CRCE)

- Temps attribué au groupe CRCE : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 15 janvier à 15 heures

- Débat sur la **solidarité intergénérationnelle** (demande de la délégation sénatoriale à la prospective)

- Temps attribué à la délégation sénatoriale à la prospective : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
  - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 15 janvier à 15 heures

## Jeudi 17 janvier 2019

### À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 17 janvier à 11 heures

### À 16 h 15

---

- Débat sur le **retrait britannique de l'Union européenne** (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
  - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 16 janvier à 15 heures

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi habilitant le **Gouvernement** à **prendre** par **ordonnances** les **mesures de préparation** au **retrait** du **Royaume-Uni** de **l'Union européenne** (texte de la commission, n° 213) (demande du Gouvernement)

- Temps attribué aux orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe : 5 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion organisée : mercredi 16 janvier à 15 heures

## SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 22 janvier 2019

### À 9 h 30

---

- Questions orales

### À 14 h 30

---

- Proposition de résolution en application de l'article 73 quinquies du Règlement, sur l'**appui** de l'**Union européenne** à la **mise en place** d'un **mécanisme** de **justice transitionnelle** à **dimension internationale** en **Irak**, présentée par M. Bruno RETAILLEAU et plusieurs de ses collègues (n° 156, 2017-2018) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 14 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 16 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 21 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 22 janvier en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 21 janvier à 15 heures



- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi organique tendant à **actualiser** les **dispositions applicables** aux **élections organisées** à l'**étranger**, présentée par M. Christophe-André FRASSA et plusieurs de ses collègues (n° 58, 2018-2019) et sur la proposition de loi tendant à **améliorer** le **régime électoral** des **instances représentatives** des **Français établis hors de France** et les **conditions d'exercice** des **mandats électoraux** de leurs **membres**, présentée par M. Christophe-André FRASSA et plusieurs de ses collègues (n° 57, 2018-2019) (demande de la commission des lois)

Ces textes ont été envoyés à la commission des lois. Ils sont examinés conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 14 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et les textes : jeudi 17 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 21 janvier à 12 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune : lundi 21 janvier à 15 heures

## À 16 h 45

---

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mardi 22 janvier à 12 h 30

## À 17 h 45 et, éventuellement, le soir

---

- Éventuellement, suite de l'explications de vote puis vote sur la proposition de loi organique tendant à **actualiser** les **dispositions applicables** aux **élections organisées** à l'**étranger**, présentée par M. Christophe-André FRASSA et plusieurs de ses collègues (n° 58, 2018-2019) et sur la proposition de loi tendant à **améliorer** le **régime électoral** des **instances représentatives** des **Français établis hors de France** et les **conditions d'exercice** des **mandats électoraux** de leurs **membres**, présentée par M. Christophe-André FRASSA et plusieurs de ses collègues (n° 57, 2018-2019) (demande de la commission des lois)

- Proposition de loi relative aux **articles 91** et **121** de la loi portant **évolution** du **logement**, de l'**aménagement** et du **numérique**, présentée par Mme Sophie PRIMAS et plusieurs de ses collègues (n° 175, 2018-2019) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 14 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 16 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 21 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 22 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 21 janvier à 15 heures

**Mercredi 23 janvier 2019**

**De 14 h 30 à 18 h 30**

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi relative à l'**aménagement** du **permis à points** dans la perspective de l'**abaissement** de la **limitation** de **vitesse à 80 km/h** sur le **réseau secondaire**, présentée par Mme Sylvie GOY-CHAVENT et plusieurs de ses collègues (n° 392, 2017-2018)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 14 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 16 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 21 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 23 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 22 janvier à 15 heures

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à améliorer la **santé visuelle** des **personnes âgées** en **perte d'autonomie** (n° 185, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 14 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 16 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 21 janvier à 12 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 22 janvier à 15 heures

## Jeudi 24 janvier 2019

De 14 h 30 à 18 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe SOCR)

- Proposition de loi visant à **assurer** une **plus juste représentation** des **petites communes** au sein des **conseils communautaires** (n° 85, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 14 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 16 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 21 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 23 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 23 janvier à 15 heures

- Proposition de loi tendant à créer un **droit voisin** au profit des **agences de presse** et des **éditeurs de presse** (n° 705, 2017-2018)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 14 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 16 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 21 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 23 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 23 janvier à 15 heures

## SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 29 janvier 2019

### À 14 h 30 et le soir

---

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 28, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission spéciale.

[20 articles](#) font l'objet d'une procédure de législation en commission partielle selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 11 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 16 janvier après-midi et, éventuellement, le soir et jeudi 17 janvier matin et après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance portant sur les articles du texte non concernés par la procédure de législation en commission : vendredi 25 janvier à 12 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 28 janvier à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale pour les articles faisant l'objet de la procédure de législation en commission : vendredi 25 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 29 janvier matin, midi et à la suspension du soir
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 28 janvier à 15 heures

Mercredi 30 janvier 2019

### À 14 h 30 et le soir

---

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 28, 2018-2019)

## À 10 h 30

---

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse portant modification de l'annexe 1 à la convention du 13 septembre 1965 relative à l'extension en territoire français du domaine de l'**Organisation européenne** pour la **recherche nucléaire** (n° 710, 2017-2018)

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil des ministres de la République d'**Albanie** relatif à la coopération dans le domaine de la **défense** et de l'accord de coopération en matière de défense entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de **Chypre** (n° 130, 2018-2019)

- Délai limite pour qu'un président de groupe demande le retour à la procédure normale : mardi 29 janvier à 15 heures

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 28, 2018-2019)

## À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 31 janvier à 11 heures

## À 16 h 15 et le soir

---

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 28, 2018-2019)

## SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 5 février 2019

### À 14 h 30

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 28, 2018-2019)

### À 16 h 45

- Questions d'actualité au Gouvernement  
• Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mardi 5 février à 12 h 30

### À 17 h 45 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 28, 2018-2019)

Mercredi 6 février 2019

### À 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 28, 2018-2019)

Jeudi 7 février 2019

### À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'**Union européenne** et ses Etats membres, d'une part, et la **Nouvelle-Zélande**, d'autre part (n° 646, 2017-2018)

=> Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de **dialogue politique** et de **coopération** entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de **Cuba**, d'autre part (n° 738, 2017-2018)

• Délai limite pour qu'un président de groupe demande le retour à la procédure normale : mardi 5 février à 15 heures



- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 28, 2018-2019)

# SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 12 février 2019

## À 9 h 30

---

- Questions orales

## À 14 h 30

---

- Explications de vote des groupes sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 28, 2018-2019)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 11 février à 15 heures

## De 15 h 30 à 16 heures

---

- Scrutin public solennel, en salle des Conférences, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 28, 2018-2019)

- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 12 février à 13 h 30

## À 16 heures et le soir

---

- Proclamation du résultat du scrutin public solennel sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 28, 2018-2019)

- Sous réserve de leur transmission, nouvelle lecture du projet de loi de programmation 2018-2022 et de **réforme** pour la **justice** (procédure accélérée) (A.N., n° 1503) et nouvelle lecture du projet de loi organique relatif au **renforcement** de l'**organisation** des **juridictions** (procédure accélérée) (A.N., n° 1502)

Ces textes seront envoyés à la commission des lois. Il a été décidé qu'ils feraient l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 12 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune : lundi 11 février à 15 heures

## Mercredi 13 février 2019

### À 14 h 30 et le soir

- Projet de loi organique portant **modification** du **statut d'autonomie** de la **Polynésie française** (procédure accélérée) (n° 198, 2018-2019) et projet de loi portant diverses **dispositions institutionnelles** en **Polynésie française** (procédure accélérée) (n° 199, 2018-2019)

Ces textes ont été envoyés à la commission des lois. Il a été décidé qu'ils feraient l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et les textes : mercredi 6 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 13 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune : mardi 12 février à 15 heures

## Jeudi 14 février 2019

### À 10 h 30

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération en matière de **partenariat** et de **développement** entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République islamique d'**Afghanistan**, d'autre part (n° 158, 2018-2019)

=> Sous réserve de sa transmission, projet de loi autorisant l'approbation de la décision (UE, EURATOM) 2018/994 du conseil du 13 juillet 2018 modifiant l'**acte portant élection** des membres du **parlement européen au suffrage universel direct** (A.N., n° 1355)

- Délai limite pour qu'un président de groupe demande le retour à la procédure normale : mardi 12 février à 15 heures

- Éventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille

- Sous réserve de sa transmission, proposition de loi relative au **délai d'intervention** du **juge des libertés** et de la **détention** en rétention administrative à **Mayotte** (procédure accélérée) (A.N., n° 1506)

Ce texte sera envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 13 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 13 février à 15 heures

### À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 14 février à 11 heures

### À 16 h 15

---

- Éventuellement, suite de l'ordre du jour du matin

## SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 19 février 2019

### À 15 heures

---

- Explications de vote des groupes sur le projet de loi organique portant **modification du statut d'autonomie** de la **Polynésie française** (procédure accélérée) (n° 198, 2018-2019) et sur le projet de loi portant diverses **dispositions institutionnelles** en **Polynésie française** (n° 199, 2018-2019)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 18 février à 15 heures

### De 16 heures à 16 h 30

---

- Scrutin public solennel, en salle des Conférences, sur le projet de loi organique portant **modification du statut d'autonomie** de la **Polynésie française** (procédure accélérée) (n° 198, 2018-2019)

- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 19 février à 13 h 30

### À 16 h 30

---

- Proclamation du résultat du scrutin public solennel sur le projet de loi organique portant **modification du statut d'autonomie** de la **Polynésie française** (procédure accélérée) (n° 198, 2018-2019)

- Vote sur le projet de loi portant diverses **dispositions institutionnelles** en **Polynésie française** (n° 199, 2018-2019)

### À 16 h 45

---

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mardi 19 février à 12 h 30

***Prochaine réunion de la Conférence des Présidents :  
mercredi 23 janvier 2019 à 19 h 30***